

Moderniser l'université française pour favoriser l'accès au savoir

La France a la chance de compter 2,1 millions d'étudiants. Ses universités accueillent les deux tiers des étudiants dans les filières dites non sélectives, l'autre tiers poursuivant ses études dans les filières sélectives (classes préparatoires, IUT, STS, Grandes écoles). Entre 1981 et 1995, les effectifs étudiants sont passés d'un million à 2,2 millions. L'effort éducatif fait au cours des quarante dernières années a conduit à ce que 60 % des jeunes de 18 à 24 ans soient aujourd'hui scolarisés, pour l'essentiel dans les formations post-baccalauréat, et 74 % des élèves du secondaire atteignent désormais le niveau du Bac. C'est dire si la démocratisation de l'entrée à l'université s'est incontestablement réalisée. Mais ce formidable potentiel d'intelligence et de développement du pays est encore largement sous-utilisé dans les filières universitaires, en raison d'un taux d'échec préoccupant. Le taux réel de réussite au DEUG en deux ans est en effet en moyenne de 41 %, et de 60 % en trois ans¹.

Les raisons de cet état de fait sont connues : défaillance du système d'information et d'orientation, fausse croyance, de la part de certains étudiants et de leur famille, que l'université est la continuité « naturelle » et tranquille des études secondaires, formation intellectuelle inégale des élèves dans le secondaire. Par ailleurs, deux visées importantes de l'université se trouvent aujourd'hui souvent négligées : d'une part, le développement d'une pensée critique chez l'étudiant, d'autre part, et quelle que soit la discipline enseignée, et donc les savoirs correspondants, l'acquisition d'une intelligence de l'autre.

Face à cette situation d'échec, que faut-il faire ? Quatre mesures pourraient être prises rapidement, car la réglementation qui permettrait de les mettre en œuvre existe : la réorganisation pédagogique des universités, la rénovation des méthodes de travail intellectuel des étudiants, la formation des enseignants du supérieur, l'évaluation des enseignements et des enseignants.

1 - Dans le cadre de l'organisation des études en trois, cinq, ou huit ans, il faut modifier les modalités actuelles d'organisation générale des cursus universitaires. L'arrêté du 9 avril 1997, peu ou pas appliqué, prévoyait explicitement la possibilité d'organiser les enseignements selon deux disciplines : une fondamentale et une complémentaire. Parce qu'il permet de changer de discipline principale en cours de route, ce système souple et

¹ Estimations d'après les données de la Direction de Programmation et du Développement (DPD) du Ministère de l'éducation nationale, corrigées par mes soins en raison de deux biais importants dans l'enquête.

efficace organise une orientation progressive des étudiants, auxquels on reconnaît le droit à l'hésitation, et même à l'erreur, dans leur orientation intellectuelle et professionnelle. On pourrait penser à une organisation du type : 60 % d'enseignements dans la discipline principale, 25 % à 30 % dans la secondaire, 10 à 15 % d'enseignements choisis librement par l'étudiant, soit dans la principale ou la secondaire afin de les renforcer, soit totalement libres selon ses goûts, ses intérêts intellectuels, et ses perspectives professionnelles. Ces enseignements libres devraient éventuellement pouvoir être choisis dans une autre université que celle de l'inscription de l'étudiant, dans le cadre de conventions passées entre les universités d'une même ville ou d'une même région. L'étudiant pourrait ainsi refaire l'unité de la science et du savoir qu'un découpage administratif parfois arbitraire a émietlée. Le rôle de l'Université s'en trouverait renforcé, manifestant la nécessité de joindre formation professionnelle et ouverture humaniste sur le monde contemporain.

2 - Toutefois, il ne suffira pas de modifier l'organisation des enseignements, ni de mettre en place des dispositifs institutionnels d'accompagnement des étudiants (tutorat notamment). L'objectif prioritaire est de favoriser l'apprentissage intellectuel des étudiants, de les aider à entrer dans ce que j'avais appelé, à la fin des années 1980, leur « métier d'étudiant ». Cette affiliation intellectuelle permet à l'étudiant débutant de découvrir et de s'appropriier les routines et les allant-de-soi intellectuels qui sont naturalisés et dissimulés dans les pratiques de l'enseignement supérieur.

Une pédagogie de l'affiliation passe, par exemple, par l'apprentissage obligatoire, dès la première année, de la recherche documentaire. L'objectif de cet enseignement est fondamental dans la mesure où il contribue à faire entrer les étudiants dans le monde des idées, qui découvrent qu'elles sont classées, et qu'il existe des règles d'accès au savoir qui peuvent facilement être mises au jour. Cet enseignement permet au sujet de réaliser les trois compétences fondamentales qu'exige tout parcours réussi d'étudiant et, plus généralement, tout apprentissage : penser, classer, catégoriser.

3 - Combien de temps acceptera-t-on que les enseignants du supérieur soient les seuls professionnels à ne pas recevoir de formation, ni initiale, ni continue, pour un aspect important de leur mission : la transmission des connaissances ? En mettant en place un véritable programme de formation initiale et continue des universitaires, il s'agit de construire une visée à long terme, les conséquences d'une réforme dans un système éducatif s'évaluant dans un temps qui est de l'ordre d'une ou deux générations, et non dans le temps toujours trop pressé du politique, nécessairement de court ou de moyen terme.

Il serait facile de généraliser et de renforcer le travail de formation professionnelle entrepris depuis 1989 dans les Centres d'initiation à

l'enseignement supérieur (CIES). Parallèlement, chaque université pourrait se doter d'un service universitaire de pédagogie : non pour prêcher une « bonne » pédagogie passe-partout, applicable à toutes les disciplines et à tous les enseignants, qui n'existe pas. Ce service serait une ressource interne pour chaque enseignant, qui l'aiderait à trouver des solutions aux problèmes très divers qu'il rencontre dans l'exercice de son métier : pédagogiques, techniques, relationnels. Ces services universitaires de pédagogie pourraient également, en collaboration avec les CIES, organiser des actions spécifiques de formation continue à l'intention des enseignants déjà en poste.

4 - Le rapport de Jacques Dejean sur *L'évaluation des enseignements à l'université* (mars 2002), que l'arrêté de 1997 avait explicitement prévue, met en évidence un bilan inquiétant. S'il existe ici et là quelques pratiques et expérimentations intéressantes, elles sont rares, souvent informelles, quelquefois confidentielles. Elles ne sont ni recensées, ni diffusées, ni soutenues, quand elles ne sont pas localement combattues, et ne concernent généralement que l'évaluation des formations, à visée plus collective, et non l'évaluation des enseignements ou des enseignants, à visée plus personnelle. On sait pourtant tout le bénéfice que les étudiants, et les universitaires eux-mêmes, pourraient tirer de la mise en place de véritables procédures d'évaluation, en termes d'analyse et d'amélioration des pratiques pédagogiques. J'ajoute que la mise en œuvre de ces procédures donnerait également l'occasion à tous les enseignants-chercheurs d'ouvrir un moment de débat avec leurs étudiants sur les rapports nouveaux qu'ils entretiennent au savoir, et sur le lien fondamental qui existe entre la production des connaissances et leur transmission, lien qui a fait jusqu'à présent la qualité de l'enseignement supérieur français.

Ces quatre mesures ne sont pas les seules possibles mais elles convergent toutes vers ce qui reste l'essentiel de la mission de l'enseignement supérieur : faire en sorte que les étudiants s'approprient les savoirs transmis. C'est toute la différence entre la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et la démocratisation de l'accès au savoir. Ces mesures devraient permettre d'engager la modernisation de notre système universitaire, qu'il faut d'urgence réussir, bien qu'elle exige du temps, de la réflexion.